



**FORMULAIRE**  
De demande d'autorisation d'installation d'un  
dispositif d'assainissement autonome

A retourner dûment complété à la CC Terres Toulouises : Communauté de Communes Terres Toulouises  
CS 40325 ECROUVES  
54201 Toul Cedex  
Tél : 03.83.43.23.76 Fax : 03.83.63.27.70

*Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif (y compris en cas de réhabilitation) est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, confirmée sur ce point par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA), et par la Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2).*

Les vérifications sont réalisées en deux temps et se déclinent ainsi :

- o Examen préalable du projet d'implantation **sur la base du présent dossier** renseigné,
- o Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

Le présent feuillet renseigné doit être déposé auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées (cf. p 4)

**ETUDE DE DEFINITION DE DIMENSIONNEMENT ET D'IMPLANTATION DE FILIERE**

**En application du règlement modifié d'ANC de la Communauté de Communes Terres Toulouises** (fourni en Pièce Jointe), validé par délibération du Conseil Communautaire du 05 décembre 2007, il revient au propriétaire de réaliser ou de faire réaliser - par toute société spécialisée ou personne qualifiée de son choix - **une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière**, afin que soient assurés :

- la compatibilité du dispositif d'assainissement non collectif choisi (y compris les modalités d'évacuation des eaux) avec la nature et les contraintes du terrain (qualité du sol, pentes, présence de roches ou d'obstacles divers, difficultés d'accès, etc.);
- le dimensionnement de l'installation au regard des caractéristiques de l'immeuble desservi.

**A- NATURE DE LA DEMANDE**

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de **Permis de Construire** d'une construction neuve.
- d'une demande de **Permis de Construire** d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'un dispositif d'assainissement autonome sans Permis de Construire

**B- COORDONNEES DU PETITIONNAIRE**

Cas général : le demandeur est la personne physique propriétaire :

NOM et Prénom du propriétaire : .....

Cas particulier : projet déposé par une société (SCI, SARL, EARL, etc.) :

Nom de la société : ..... N° de SIRET / SIREN : .....

NOM et Prénom du représentant : ..... Fonction au sein de l'entreprise : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

**C- SITUATION DU PROJET**

Adresse du lieu de réalisation : .....

Commune d'implantation : .....

Référence cadastrale : .....

## D- MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

### Concepteur du projet (bureau d'études, installateur, autre...)

Nom : ..... Téléphone : .....  
Adresse : .....

### Réalisateur de l'installation (entreprise ou particulier) - (Si Connu)

Nom : ..... Téléphone : .....  
Adresse : .....

## E- CARACTERISTIQUES DES LOCAUX A DESSERVIR

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?  Oui  Non  
Si oui, sera-t-il en partie conservé ?  Oui  Non  
Détail des éléments qui seront conservés : .....

### **Cas général : MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE**

Type de Résidence :  Principale  Secondaire  Location  Autre (préciser) : .....

Combien de **pièces principales\* (PP)** la construction compte-t-elle : .....  
En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales \* après travaux.

*\* Au sens de l'article R.111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « **pièces principales** » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « **pièces de services** » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)*

En cas d'application d'une équivalence entre « pièces principales » et nombre d'« Equivalent-Habitants » (EH) distincte de celle prévue par la réglementation (1PP = 1EH), quel est le nombre d'EH retenu : .....

### **Cas particulier : AUTRES IMMEUBLES** (locaux commerciaux / hôtels / ensembles immobiliers regroupés / sanitaires isolés / etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par le système d'assainissement : .....  
Nombre d'« Equivalent-Habitants » (EH) retenus ? .....

## F- MODE D'ALIMENTATION EN EAU

Adduction publique  
 Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits / source / etc.) : .....

## G- COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Collecte existante  Oui  Non  
Infiltration sur la parcelle  Oui  Non  
Si pas d'infiltration, exutoire du réseau d'eaux pluviales : .....

## H- CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Surface totale : ..... m<sup>2</sup>  
Surface disponible pour l'ANC : ..... m<sup>2</sup>  
Pente existante :  < 5 %  de 5 à 10 %  > 10 %

**Etude de sol réalisée** (si oui, s'y référer) :  Oui  Non  
Nature du sol :  Perméable  Imperméable  
Valeur moyenne de perméabilité (si déterminée) : ..... mm/h  
Profondeur de détermination vis-à-vis de la surface : .....  
**Horizon 1** : de 0 cm à .....cm  
 Terre végétale  Sable  Limon  Argile  Roche  Autre : .....  
**Horizon 2** : de ..... cm à .....cm  
 Argile  Roche  Limon  Sable  Autre : .....  
**Horizon 3** : de ..... cm à .....cm  
 Argile  Roche  Limon  Sable  Autre : .....  
Présence de nappe d'eau (traces d'hydromorphie)  Oui  Non  
Si oui, à quelle profondeur ? ..... m

**Présence d'un puits ou forage à proximité du dispositif :**  Oui  Non  
 Est-il utilisé à des fins d'usage domestique (consommation humaine, arrosage, etc.)?  Oui  Non  
 Si oui, s'agit-il d'un forage déclaré (déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau 2006) ? :  Oui  Non  
 Distance vis-à-vis de l'installation d'assainissement :  > 35 m  < 35 m

**Note :** la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35m d'un forage déclaré n'est possible **qu'après accord du Maire de la Commune** lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

**Le projet a-t-il fait l'objet d'une visite sur site de la part du SPANC ?**  Oui  Non  
 ➤ Si oui, des modifications ont-elles dues être apportées au projet ?  Oui  Non  
 \* Nature des modifications éventuelles : .....

**I- CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF PROJETE**

**IMPORTANT :** La présente demande sera impérativement accompagnée d'un Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement / traitement / évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

1. PRETRAITEMENT et/ou TRAITEMENT PRIMAIRE (si prévu(s))

- Bac à graisse volume : ..... l.  
(fortement conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieur à 10 m)
- Fosse toutes eaux volume: ..... m<sup>3</sup>  
NB : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur
- Préfiltre (décolloïdeur) volume : ..... l.  
(Est-il intégré à la fosse ?  oui  non)
- Autre dispositif (préciser) : .....

2. TRAITEMENT SECONDAIRE

☞ Epannage en sol naturel (sol en place) :

- Tranchées d'épandage**  
Longueur = ..... ml soit .....m x .....m.  
Largeur = ..... ml Profondeur = ..... m
- Lit d'épandage**  
Surface = ..... m<sup>2</sup> soit .....m x .....m. Profondeur = ..... m

☞ Epannage en sol reconstitué :

- Lit filtrant à flux vertical non drainé**  
Longueur = ..... ml Largeur : ..... ml  
Surface = ..... m<sup>2</sup> Profondeur = ..... m
- Terre d'infiltration :**  
Hauteur = ..... m  
Longueur à la base = ..... ml Largeur à la base = ..... ml  
Longueur au sommet = ..... ml Largeur au sommet = ..... ml
- Lit filtrant drainé à flux horizontal**  
Longueur = ..... ml Largeur : .....ml  
Surface = ..... m<sup>2</sup> Profondeur = ..... m
- Lit filtrant drainé à flux vertical**  
Longueur = ..... ml Largeur : ..... ml  
Surface = ..... m<sup>2</sup> Profondeur = ..... m
- Lit à massif de Zéolite**  
Descriptif et fournisseur : .....

☞ Filière agréée :

- Culture fixée immergée  Culture fixée sur massif filtrant (zéolithe, coco, laine de roche,...)
- Culture libre (boues activées/SBR)  Culture fixée sur support grossier (disque biologique)
- Autres : .....  
 Nom commercial : ..... Modèle : .....  
 Numéro d'agrément : .....  
 Capacité de traitement (en EH) .....  
 Descriptif et fournisseur : .....

### 3. DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

- Chasse Automatique (Chasse à auget / Auget basculant)  
Volume de la bâchée : .....
- Pompe ou système de relevage :  
Volume du poste : ..... Nombre de pompes dans le poste :  
Usage :       Eaux brutes     Eaux prétraitées     Eaux traitées

### 4. MODALITES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES (en cas de reprises de celles-ci => filières drainées) :

- Tranchée(s) d'infiltration.**      Nombre : ..... Longueur = ..... m soit ..... m x ..... m
- Tranchée(s) d'irrigation.**      Nombre : ..... Longueur = ..... m soit ..... m x ..... m
- \*Réseau d'eaux pluviales.**      Exutoire du réseau d'eaux pluviales : .....
- \*Fossé.**      Exutoire du fossé : .....
- \*Ruisseau (nom) :** .....
- \*Puits d'infiltration.**      Dimensionnement : ..... Profondeur : .....

*\*Ces exutoires sont soumis à autorisation des instances concernées. Se référer au Règlement du SPANC  
Des données concernant la nature du sol (géologie et pédologie) doivent être fournies.*

#### **PIECES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER TECHNIQUE**

- Copie de l'**Etude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière** si réalisée ;  
Si non réalisée, les pièces indiquées ci-dessous en *italique* sont à fournir :
  - Plan de situation au 1/25 000.*
  - Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel la filière d'assainissement doit obligatoirement figurer à l'échelle.*
  - Fiche schématique présentant la filière choisie.*
  - Le cas échéant, accord écrit du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).
  - Le cas échéant, copie de l'acte ou du courrier d'accord en cas de servitude de droit privé
- Le cas échéant, copie du courrier sollicitant l'accord du maire pour implanter une installation à moins de 35 m d'un puits ou d'un forage.

#### **ENGAGEMENTS DU PETITIONNAIRE**

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC ;
- A informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- A informer le SPANC au moins **2 semaines** avant le début des travaux d'assainissement ;
- A respecter les règles techniques de réalisation du système proposé ;
- A ne pas remblayer les tranchées avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- A ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment).

Fait à : ....., le ..... Signature

**AUTORISATION DE REJET DES EAUX EPUREES PAR UN  
SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AUTONOME DANS LE  
MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL (\*)**

Demande d'autorisation de rejet d'un système d'assainissement autonome à établir et à transmettre, après signature du demandeur et de la personne physique ou morale autorisant le rejet, à : Communauté de Communes Terres Toulouises

**A- DEMANDEUR**

NOM et Prénom : ..... Tél. domicile : .....  
Adresse du lieu de réalisation : ..... Tél. professionnel : .....  
..... Fax : .....  
Références cadastrales : .....  
Adresse de correspondance : .....  
.....

**B- INSTALLATION PREVUE**

- lit filtrant drainé à flux vertical
- lit filtrant drainé à flux horizontal
- lit filtrant drainé à massif de zéolite
- microstation agréée

**C- LIEU DE REJET DES EAUX TRAITEES**

- fossé : mairie , (collecteur communal : autorisation de la CC Terres Toulouises)
- fossé ou canalisation le long d'une route nationale : autorisation de la DDE à produire (permission de voirie à demander en mairie)
- fossé le long d'une route départementale : autorisation du Président du Conseil Général à produire
- fossé présent sur une propriété privée : autorisation du ou des propriétaires à produire
- cours d'eau et bassin versant : voir au dos

**D- PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE AUTORISANT LE REJET**

(A compléter par la personne ou le service portant autorisation)

Je soussigné

NOM Prénom ou dénomination .....

Adresse : .....  
.....

Autorise M. Mme. Mlle..... à rejeter les eaux traitées issues de l'installation d'assainissement précédemment décrite dans le milieu superficiel (précité) dont la gestion m'incombe.

Observations :

Fait à ..... Le.....

Signature du demandeur

Signature de la personne portant autorisation

\* : milieu hydraulique superficiel : fossé ouvert, cours d'eau, canalisation de collecte des eaux pluviales...

NB : la présente autorisation ne concerne pas les dispositifs d'assainissement permettant l'épuration et l'évacuation des eaux par le sol (tranchées ou lit d'épandage à faible profondeur, lit filtrant vertical non drainé, tertre d'infiltration)

**Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié**

---

Communauté de Communes Terres Toulouises

Siège Social : Rue du Mémorial du Génie – 54200 ECROUVES

Adresse postale : B.P. 40325 – 54 201 TOUL Cédex

Tél. : 03 83 43 23 76 Fax : 03 83 63 27 70 E-mail : [contact@terrestouloises.com](mailto:contact@terrestouloises.com)

## **COMPETENCES S'EXERCANT SUR LES COURS D'EAU ET LEUR BASSIN VERSANT**

### **Service de la Navigation du Nord-Est**

Les compétences de ce service s'exercent sur les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement suivants :

- la Meurthe
- la Moselle
- le canal de la Marne au Rhin
- le canal de l'Est
- le canal de jonction

### **Direction Départementale des Territoires 54 (Service Police de l'eau)**

Les compétences de ce service s'exercent sur les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement suivants :

- l'Alzette
- la Chiers
- la Crusnes
- la Moulaine
- l'Orne
- l'Othain
- La Pienne
- Le Woigot

### **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt 54**

Les compétences de ce service s'exercent sur l'ensemble des bassins versants, des cours d'eau et des nappes d'accompagnement non cités ci-dessus.